



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITÉS FONCIÈRES ET INDUSTRIELLES

**RÉCÉPISSÉ DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE
L'ACTIVITE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DÉCHETS
N° 91.048**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment les articles R.541-50 à R.541-54,

VU l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-MC-038 du 26 août 2013 portant délégation de signature à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, directrice des relations avec les collectivités locales,

VU le récépissé de déclaration n° 91.048 délivré le 2 avril 1999 à la société S.A.S (Service Action Santé), dont le siège social est situé 21, rue des cerisiers, ZI l'Églantier, CE 2774, LISSIES 91027 EVRY cedex, pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets dangereux, renouvelé par récépissés en date des 24 février 2004 et 24 février 2009,

VU le récépissé de déclaration n° 91.048 délivré le 25 janvier 2013 à la société SERVICE ACTION SANTE (S.A.S.) faisant état de son changement de siège social sis 5 rue Gutenberg, Parc de la Marinière à BONDOUFLE (91070),

VU la déclaration de renouvellement en date du 8 janvier 2014 présentée par la société SERVICE ACTION SANTE (S.A.S.) dont le siège social est situé 5 rue Gutenberg, Bâtiment B, Lot 33, Parc de la Marinière à BONDOUFLE (91070),

RENOUVELLE, pour une durée de cinq ans, la validité du récépissé n° 91.048 pour l'activité de collecte et de transport par route de **déchets dangereux**.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

Fait à Evry, le 24 JAN. 2014

Pour le Préfet,
L'adjoint au Chef du bureau des enquêtes publiques,
des activités foncières et industrielles

Hervé ETSAGUE